



Déclaration Préalable

Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration de la DNGCD du 2 octobre 2024

Monsieur le président,

Dernière FS de cette année 2024, et un drôle de sentiment nous habite, à la CFDT/CFTC tandis que se profile le bilan. Un sentiment de répétition. Cela est peut-être dû à la forme des FS qui suivent un format immuable et balisé qui transforme l'exercice en un constat arithmétique et comptable des problématiques de sécurité et de santé au travail. Mais toujours est-il que nous avons le sentiment tenace que les choses semblent se déliter toujours plus vite... tandis que la résignation semble s'installer.

Comment en effet interpréter le très faible nombre de mentions aux registres d'hygiène et de sécurité des différentes unités ? Sur le nombre d'unités maritimes et aériennes que compte la DNGCD, pratiquement aucune demande ? C'est inédit... on dirait que les unités ont perdu foi dans le registre d'hygiène et de sécurité ou qu'elles en ont perdu l'accès... Tout va peut-être pour le mieux dans les unités et que chacun vit épanoui et heureux, mais nous ne pouvons nous empêcher à la CFDT/CFTC de penser que ce sentiment de bonheur n'est qu'un trompe-l'œil qui cache un mal-être plus insidieux. L'ère du BEAT (Bien-Être Au Travail) a fait son temps semble-t'il...

Un mal-être qui se ressent de plus en plus au sein des SGCD qui se retrouvent soumis à des injonctions contradictoires et où les pôles OPS se réduisent à peau de chagrin pendant que les exigences opérationnelles se renforcent. Nous vous avons alertés lors de la dernière FS en juin dernier sur les inquiétudes que soulevait la nouvelle *préfiguration de la reconfiguration de la chaîne managériale* annoncée. Ces inquiétudes sont plus que jamais d'actualité alors que des annonces de réorganisation et de redéfinitions des compétences émergent sans que les agents n'aient une vision de ce qui les attend à court ou moyen terme. Les SGCD n'ont jamais été aussi proches de la rupture..

Un mal-être également au sein de l'encadrement même des unités où le rôle et la fonction autrefois enviée de chef d'unité n'attire plus de prétendants... On pourrait légitimement se poser la question des raisons de cette désaffection ? Nous pouvons déjà vous en fournir quelques-unes : charge de travail et mentale croissante (serait-ce la raison pour laquelle les unités SURV terrestres sont dotées d'un encadrement conséquent ?), aucun soutien, aucune reconnaissance, en particulier pour ceux qui sont « loin des yeux et loin du cœur » de l'état-major de la DNGCD... Et bien souvent, pas d'adjoint, aucun droit à la déconnexion et une disponibilité quotidienne.. c'est vrai que ça fait rêver !

Nous voudrions également vous mettre en garde contre l'idée saugrenue qui semble germer parmi certains de vos administrateurs supérieurs qui pensent que la règle des signes mathématiques qui veut que moins fois moins fasse plus puisse s'appliquer aux fonctionnaires et à fortiori aux unités garde-côtes. Après deux restructurations des façades maritimes et un manque flagrant d'anticipation, les unités font ce qu'elles peuvent avec les moyens (humains en particulier) qu'on leur donne. Il n'est pas question de créer une Task-Force qui s'affranchisse des règles de gestion de la cote de service et en particulier du BOD n°1433, la fameuse Instruction cadre relative au régime de travail du Service de Surveillance. Nous n'accepterons pas que les agents soient placés de facto dans une situation d'astreinte déguisée sans compensation ni égard pour leur vie de famille. Sous couvert d'ateliers innovants, les pistes envisagées augurent surtout d'un retour vers le passé. Pour la CFDT/CFTC, le terme innovant est plutôt synonyme de progrès social, pas de recul., Faire appel aux bonnes volontés est une chose... abuser de la bonne volonté des agents en est une autre. Alors c'est sûr qu'il y a des « trous dans la raquette » comme on dit. Mais à qui la faute ?

Enfin, nous voudrions également vous alerter sur les Troubles du Stress Post-Traumatique (TSPT) qui risquent de se manifester à plus ou moins brève échéance parmi les agents amenés à intervenir dans le détroit du Pas-de-Calais et lors des opérations FRONTEx. Les situations dramatiques auxquels certains agents sont confrontés de manière récurrente augmente considérablement le risque d'apparition de tels troubles. Il sera très difficile dans quelques mois, voire quelques années, de faire le lien entre ces événements particuliers et d'éventuels TSPT qui pourraient se développer. Ces blessures à l'âme sont invisibles et ne peuvent être relevées au travers d'une procédure classique d'accident de travail ou de maladie professionnelle, mais elles n'en demeurent pas moins insidieuses et indélébiles.

**Pour la CFDT / CFTC Douane
Les représentants DNGCD**